

1- Reddition réglementaire de comptes-Information (Néant)

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

SOLIDARITE

2- Aide financière exceptionnelle pour le centre de loisirs pour un enfant de la commune

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le versement d'une aide financière du CCAS vers une famille mouilleronnaise. Cette aide permet de financer l'accueil au centre de loisirs pour 16 jours pour un enfant scolarisé sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Le CCAS a été informé au sujet de l'avancée des différents projets portés par le CCAS à savoir la mise en place de la Mutuelle Communale, l'organisation de la semaine bleue, de la distribution des colis aux aînés en fin d'année, un temps fort concernant le don d'organes en lien avec le conseil des sages...

Une présentation du bilan de l'étude des besoins faite entre octobre et novembre 2025 a été présentée à l'ensemble du conseil d'administration pour information.